AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1264
FR0000054470-FS0442

2 juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 juillet 2014, la société FIL Limited[1] (P.O. Box HM 670, Hamilton HMCX, Îles des Bermudes), a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 juin 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 6 071 447 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,72% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché.

[1] FIL Limited est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés de gestion intervenant pour le compte de fonds, communément dénommé FIL International (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 106 092 252 actions représentant 121 091 799 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.